



**PROCES VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL ET DE L'ELECTION D'UN PRESIDENT, DE 5
VICE-PRESIDENTS ET DE 5 MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL
LE 22 JUILLET 2020**

Nombre de membres dont le conseil syndical doit être composé : 31 titulaires et 31 suppléants.

Nombre de Conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, à dix-huit heures trente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB).

Etaient présents, les Conseillers Syndicaux titulaires suivants : MM. BOUCHER, CARON, RAZACK, DAUBRESSE, GALLIEGUE, ROSIER, LAFITTE, DEGAUCHY, HERCELIN et MMes ALKAYA, LAMBRE, VAN OVERBECK, BEN HAMOU.

Etaient présents, les Conseillers Syndicaux suppléants suivants : ROBERTI, RUFFAULT, BESSET, BATTON, DAVENNE et MMes FAZAL, DUBUISSON, VAN ELSUWE, CHAMAND.

Etaient excusés, les Conseillers Syndicaux suivants : MM., BROCHOT, LEMAIRE, BOSINO, BLARY, PERRIN, FERREIRA, DELION, BALLINER, LEPORI, SOYER, DELAHOUCHE, et MMes DAILLY, BREBANT, LESCAUX, LOBGEAIS, SISSOKO, LEMAITRE, GOURBESVILLE, MENN, CHARBONNEAU, SLIVINSKI, TROUVAIN.

1. INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL DU SMBCVB

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Président sortant du SMBCVB sous la mandature 2014-2020, qui a déclaré les membres du Conseil Syndical cités ci-dessous installés dans leurs mandats de conseillers syndicaux.

EPCI	Membres titulaires	Membres suppléants
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	Najat MOUSSATEN	Loubina FAZAL
	Thierry BROCHOT	Emmanuel PERRIN
	Döndü ALKAYA	Jenifer SENET
	Fabienne LAMBRE	Mohammed EL OUSTI
	Cédric LEMAIRE	Anne-Gaëlle PEREZ
	Jean-François DARDENNE	Hervé ROBERTI
	Badia ZRARI	Ginette DECOURTRAY
	Didier CARON	Michel DUPLESSIS
	Jean-Pierre BOSINO	Céline LESCAUX
	Catherine DAILLY	Rémy RUFFAULT
	Azide RAZACK	Brigitte LOBGEAIS
	Françoise VAN OVERBECK	Selymata SISSOKO
	Fadila BEN HAMOU	Sébastien BLANCANEAUX
	Laurent TARASSI	Frédéric BESSET
	Caroline BREBANT	Brigitte SVITEK
	Michel BLARY	Aurélié LEMAITRE
Jean-Jacques DAUBRESSE	Marine FILIPIDIS	
Raymond GALLIEGUE	Loïc LE BARS	
Didier ROSIER	Jean-Pierre DEVOS	

EPCI	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD)	Alain BOUCHER	Christiane SLIVINSKI
	Olivier FERREIRA	Martine DUBUISSON
	Dominique DELION	Philippe SOYER
	Gérard LAFITTE	Sébastien RABINEAU
	Marie-Noëlle GOURBESVILLE	Ophélie VAN ELSUWE
	Gilbert DEGAUCHY	Eric CARPENTIER
	Thierry BALLINER	Vanessa CHAMAND
	Valérie MENN	Christophe BATTON
	Céline CHARBONNEAU	Michel BOULANGER
	Pierre HERCELIN	Patrick DAVENNE
	Jean-François CROISILLE	Corinne TROUVAIN
	Philippe LEPORI	Michel DELAHOCHÉ

Monsieur Alain BOUCHER, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Syndical, a dénombré 13 conseillers titulaires et 9 conseillers suppléants présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur Raymond GALLIEGUE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Syndical.

2. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Gilbert DEGAUCHY, Doyen d'Age des membres présents du Conseil Syndical a pris la présidence de l'Assemblée. Il a invité le Conseil Syndical a procéder à l'élection du Président.

Quelques dispositions issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont rappelées : conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président est élu au premier tour de scrutin s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Sinon, un deuxième tour est nécessaire. L'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où l'élection se fait à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de procéder à l'élection du Président, Monsieur DEGAUCHY prend connaissance des candidats.

Seul Monsieur Alain BOUCHER est candidat.

Afin de procéder à l'élection du Président, deux assesseurs sont nommés : Madame VAN ELSUWE ainsi que Madame CHAMAND sont nommées assesseurs.

Un bulletin vierge de modèle uniforme fourni par le Syndicat Mixte a été distribué à chaque conseiller syndical avant chaque scrutin.

A l'appel de leurs noms, les conseillers syndicaux ont voté.

Après le vote du dernier conseiller syndical, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Les bulletins déclarés nuls ont été sans exception annexés au procès-verbal en application de l'article L.66 du code électoral.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- | | |
|--|----|
| ○ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| ○ Nombre de votants (bulletins déposés) : | 22 |
| ○ Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : | 0 |
| ○ Nombre de suffrages exprimés : | 22 |
| ○ Majorité absolue : | 12 |

Ont obtenu M. BOUCHER Alain.....22 voix (vingt-deux voix)

Monsieur Alain BOUCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu Président et a été immédiatement installé.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, élu Président, Le Conseil Syndical est invité à déterminer le nombre de Vice-Présidents.

Le Président a indiqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales que le nombre de Vice-Présidents est déterminé dans les conditions de l'article L.5211-10 :

- Il est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,
- Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.
- L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers du conseil, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui-ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Conseil Syndical fixe le nombre de vice-président à 5.

Vote pour : 22 voix.

4. ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Le Président a indiqué que l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau Syndical est réalisée selon les mêmes modalités que celle du Président, c'est-à-dire à scrutin secret parmi les conseillers syndicaux, à la majorité absolue des suffrages exprimés au 2 premiers tours et à la majorité relative au 3^e tour, en cas d'égalité élection du candidat le plus âgé.

Le Bureau Syndical se composera du Président, de 5 Vice-Présidents et de 5 autres membres conformément aux statuts du SMBCVB.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu	M. DAUBRESSE Jean-Jacques.....	21 voix (vingt et une voix)
	M. CARON Didier.....	01 voix (une voix)

Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^e VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu Mme GOURBESVILLE Marie-Noëlle.....22 voix (vingt-deux voix)

Madame Marie-Noëlle GOURBESVILLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue 2e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^e VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu M. BOSINO Jean-Pierre.....20 voix (vingt voix)

Monsieur Jean-Pierre BOSINO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu 3e Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^e VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu M. BROCHOT Thierry.....20 voix (vingt voix)
M. CARON Didier.....01 voix (une voix)

Monsieur Thierry BROCHOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu 4e Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 5^e VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu M. LEMAIRE Cédric.....21 voix (vingt et une voix)

Monsieur Cédric LEMAIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu 5^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 7^e MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu M. BALLINER Thierry.....21 voix (vingt et une voix)

Monsieur Thierry BALLINER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu 7^e Membre du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 8^e MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu Mme BEN HAMOU Fadila.....21 voix (vingt et une voix)

Madame Fadila BEN HAMOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue 8^e Membre du Bureau Syndical et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 9^e MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu M. DELION Dominique.....21 voix (vingt et une voix)
Mme ALKAYA Döndü01 voix (une voix)

Monsieur Dominique DELION ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu 9^e Membre du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 10^e MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu M. CARON Didier.....20 voix (vingt voix)
Mme ALKAYA Döndü01 voix (une voix)

Monsieur Didier CARON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu 10^e Membre du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 11^e MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu Mme ALKAYA Döndü20 voix (vingt voix)
M. CARON Didier.....01 voix (une voix)

Madame Döndü ALKAYA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue 11^e Membre du Bureau Syndical et a été immédiatement installée.

5. CLOTURE DU PROCES-VERBAL DES ELECTIONS

Le présent proc-s-verbal, dressé et clos, le ..*Proc. 23 juillet 2020*....., à *11* heures *30* minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le Président, le Conseiller Syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président


Alain BOUCHER

Le Conseiller Syndical le plus âgé,


Gilbert DEGAUCHY

Le Secrétaire


Raymond GALLIEGUE

Les Assesseurs


Ophélie VAN ELSUWE


Vanessa CHAMAND